

---

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

---

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

---

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

**MARDI 14 MARS 2023, à 18 heures 30**

Publié le 07 mars 2023

Le Maire,



### ORDRE DU JOUR

---

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)

Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2023

---

**FINANCES**

1 – Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023